

Rehausse des regards borgnes d'eaux usées en sortie de nos maisons

Cette opération, **décidée lors de notre Assemblée Générale de 2004**, est maintenant rentrée dans sa phase de réalisation concrète.

Résultats de l'enquête de Novembre 2004

Elle concernait potentiellement **180 maisons**, mais 18 maisons avaient déjà été modifiées, suites à des problèmes d'écoulement passés.

Nous avons eu **122 demandes de réalisation**.

40 propriétaires n'ont pas répondu ; parmi ceux-ci :

- **24 propriétaires ont des maisons dont les eaux usées se déversent dans un regard accessible du réseau.** En cas de difficulté d'écoulement, ce sera le seul point d'accès (hélas éloigné) à leur réseau privé, avec toutes les difficultés que cela comporte : **aucun plombier n'accepte de pénétrer dans un égout**, seules les entreprises d'assainissement le font (à grand frais). En n'ayant pas d'accès au ras de la maison, le diagnostic et le traitement aisés du bouchage sont impossibles : a-t-il lieu sous la maison ou entre la maison et le réseau ? De quel côté l'attaquer ?
Votre ASL, qui gère l'intérêt collectif, n'insistera pas auprès de ces propriétaires, car leurs ennuis potentiels n'auront pas d'incidence sur la collectivité.
- **16 propriétaires ont des maisons qui n'ont aucun accès au réseau privé**, ni au ras de leur maison, ni à leur raccord sur le réseau principal. En cas de bouchage chez eux, ils auront à dégager le regard à un tarif que nous ne maîtriserons plus. *Le dernier cas de bouchage a entraîné une rehausse du fameux regard -en urgence absolue-, facturée €750.*
Ce qui est grave pour l'ASL, c'est qu'en l'absence de toute possibilité d'accès, il sera aussi impossible de tester l'étanchéité sous pression de notre réseau collectif, comme la nouvelle « Loi sur l'Eau » le prévoit. **Votre Comité se permet donc d'insister auprès de ces résidents, pour qu'ils veuillent bien se manifester afin de réaliser ces travaux indispensables.**

Si vous faites partie de ces 40 propriétaires, il est toujours possible de vous manifester pour participer à l'opération de mise en conformité.

Réalisation des travaux

Les premières rehausses ont été réalisées par Mr Loiseleur, qui envisage de consacrer une semaine sur deux à cette activité.

Mr Loiseleur avait accepté d'aligner son prix à **€168,11 HT**, tarif proposé par son concurrent de l'époque. **Ce tarif concernait la prestation la plus élémentaire :**

- réalisation en terrain jardiné (sans terrasse)
- profondeur maxi entre le sol et le regard à rehausser de 60 cm
- regard à rehausser dont la dimension n'impose pas de couper le couvercle existant, sur place.

T. SVP.....

Dans un certain nombre des premières réalisations par Mr Loiseleur, l'un ou plusieurs de ces trois points n'étaient pas respectés, ce qui justifie une **facturation plus élevée, indépendamment de la présence ou non d'une terrasse.**

Malheureusement, il est impossible de connaître à l'avance la profondeur ainsi que la nature du regard à rehausser (ni d'ailleurs l'épaisseur d'une dalle de béton à couper s'il y a une terrasse).

Pour éviter tout malentendu, Mr Loiseleur a **établi un barème** des majorations éventuelles à appliquer (voir ci-dessous).

Mr Loiseleur a eu communication de la liste des personnes qui ont exprimé le souhait de voir cette rehausse réalisée par lui, et prend progressivement contact avec ces personnes.

La deuxième entreprise retenue pour remplacer A.G.E.R., défaillant, s'appelle :

AGUIAR 10 rue Carnot 78000 Versailles (tél 01 30 21 39 22).

Cette entreprise n'a pas encore démarré ses travaux. Elle connaît le prix applicable pour une réalisation élémentaire (€ 168,11 HT), mais préfère se consacrer aux travaux en terrasses et a également établi un barème.

Mr AGUIAR a eu une première liste de personnes ayant retenu initialement A.G.E.R. ou s'étant montrées indifférentes, mais ne pourra commencer ses réalisations avant la mi-mai.

Nous fournirons aux deux entreprises des nouveaux noms de résidents intéressés, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en tenant compte le plus possible du choix du fournisseur exprimé dans la réponse au questionnaire, l'objectif étant de terminer les travaux au plus tôt.

Si vous faites partie des 122 personnes qui ont demandé la réalisation de tels travaux, vous allez être contactés par l'une des deux entreprises. Le contact a pour but de convenir d'une intervention prochaine chez vous; notez que, comme les travaux risquent de durer jusqu'à la fin de cette année, les contacts s'étaleront dans le temps également.

Barèmes HT

Loiseleur

En jardin : Sans découpe de plaque de fond : €168,11
Avec découpe de plaque de fond : €184,11
Majoration par fraction de 30 cm au delà d'une profondeur de 60 cm : €22

En terrasse (béton pas plus épais que 15 cm) :
Sans découpe de plaque de fond : €252,17
Majoration pour béton terrasse plus épais que 15 cm : €15
Avec découpe de plaque de fond : €294

Forfait pour raccord de terrasse* et enlèvement de gravois : €47

Aguiar

En terrasse, avec remise en état de celle-ci* (béton pas plus épais que 15 cm)
Sans découpe de plaque de fond : €280
Majoration pour découpe de plaque de fond : €42
Majoration pour béton terrasse plus épais que 15 cm : €15
Majoration par fraction de 30 cm au delà d'une profondeur de 60 cm : €22

* matériaux de parement récupérés ou fournis par vos soins

Pour toute question sur ce sujet, contacter :

Pierre Moulliet

4, square des Mirabelles

01 34 62 11 70 ou par mail: p_moulliet@hotmail.com